



Le 14 Février 2022

Siège social : Hôtel de Ville, place de la République
B.P. 8 – 59380 BERGUES

Secrétariat : Francis CRÉPIN
39 rue du Tour de Ville
02760 FRANCILLY-SELENCY

Mesdames et Messieurs les carillonneuses, carillonneurs,
et professeur(e)s de carillon.

Madame, Monsieur,

Comptant sur le maintien des conditions sanitaires actuelles liées à la pandémie, la **Guilde des Carillonneurs de France**, organise son examen national d'interprétation 2022.

Cet examen se déroulera

le samedi 25 juin à partir de 14h
sur le **carillon de l'Hôtel de Ville de Douai (59)**.

Nous remercions Stefano Colletti pour les démarches entreprises afin que cet examen puisse avoir lieu sur le grand carillon de Douai

Vous trouverez ci-jointes toutes les pièces nécessaires à la préparation de cet examen :

- Le règlement général de l'examen.
- La liste des pièces d'examen pour le cursus général lié aux carillons de plus de 23 cloches.
- Une fiche de présentation du carillon de l'Hôtel de Ville de Douai.
- Un formulaire d'inscription.

Notes :

- Contact pour l'accès au carillon de Douai dans la perspective de l'examen (**à partir du début du mois de mai**)
Stefano Colletti – tél : 09 54 81 45 00 ou 06 83 46 78 65 – adresse courriel : stefanocolletti@hotmail.com

(Si besoin de visite avant le mois de mai, s'adresser à F. Crépin secrétaire de la GCF)

- Les pièces d'examen pour le cursus réservé aux ensembles campanaires de moins de 23 cloches seront communiquées, à leur demande, aux candidats potentiels.
- Les pièces libres choisies par les candidats devront être envoyées en même temps que le formulaire d'inscription sous forme
 - d'une photocopie, pour un envoi postal.
 - d'une copie en format pdf, pour un envoi par courrier électronique.

Dans les deux cas, ces copies devront être de bonne qualité et **vierges de toute annotation de travail**.

Les copies de pièces libres présentant des problèmes de lisibilité pourront être refusées par le comité d'organisation de l'examen.

Pour l'envoi des candidatures, veuillez vous conformer à la date limite d'inscription et à l'adresse d'envoi indiquées sur le bulletin d'inscription.

Note : En cas d'annulation de l'épreuve ou problèmes de déplacements, en raison des conditions sanitaires, les candidats seront remboursés de leurs frais d'inscription.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire concernant cet examen.

Très cordialement. Francis Crépin, secrétaire de la G.C.F.